



# ORGANISATION DE LA RECHERCHE et mise en place des directoires

## Université Toulouse III – Paul Sabatier



1. Le Président

2. Les Conseils

3. Les Directoires

4. Le Comité d'Orientation Scientifique

5. La Direction du soutien aux laboratoires

# La gouvernance de la recherche

## Université Toulouse III - Paul Sabatier

### 1. Le Président

Le Président assure la direction de l'Université. Il préside les deux conseils centraux, le Conseil d'administration dont il prépare et exécute les délibérations, avec l'appui du vice-président du Conseil d'administration, et le Conseil académique en formation plénière.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'Université, parmi lesquels les personnels affectés à la recherche.

Il peut déléguer sa signature aux responsables des structures de recherche.

Il propose au Conseil d'administration la liste des vice-présidents délégués assurant des missions en lien avec la recherche, et nomme les chargés de mission dans le secteur de la recherche.

Il nomme le responsable de chaque directoire, sur proposition des directoires.

Il nomme le responsable du Comité d'orientation scientifique (COS) et valide la liste des membres du COS sur proposition du responsable.

### 2. Les Conseils

Ci-après ne sont évoquées que les prérogatives des conseils ayant trait au domaine de la recherche.

► **Le Conseil d'administration (CA)** détermine la politique de l'Université, dont il vote le budget, et approuve les comptes. C'est donc le CA qui vote l'enveloppe financière que la Commission Recherche répartit au sein de son périmètre. Il approuve des accords et conventions signés par le Président, dont les accords et conventions ayant trait à la recherche et au partenariat. Sur proposition du Président, il fixe la répartition des emplois.

► **Le Conseil académique en formation plénière (CAc)** est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois relevant des domaines recherche et formation, qu'ils soient vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation et sur le contrat d'établissement.

► **Le Conseil académique en formation restreinte (CAc FR)** est consulté pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs. Il délibère sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

► **La Commission de la recherche du Conseil académique (CR)** répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le CA et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition tel que défini par ce CA. Elle est consultée sur les règles de fonctionnement des laboratoires et sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

La Commission de la recherche s'appuie sur :

- ▶ la cellule opérationnelle qui prépare les travaux et l'ordre du jour de la CR. Animée par le vice-président de la commission de la recherche (VP-CR), elle est composée d'un membre de la CR volontaire par collège électif,
- ▶ les responsables de directoires chaque fois qu'elle l'estime nécessaire.

La CR élit son vice-président sur proposition du Président. Le VP-CR assure la coordination de la politique scientifique de l'Université. Il prépare et anime la CR et apporte son concours à la définition des orientations stratégiques de l'Université en matière de moyens humains et financiers. Il est en charge, en externe, des relations avec les partenaires scientifiques de l'Université et, en interne, des relations avec les équipes de direction des structures de recherche et les porteurs de projets scientifiques.

Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur des vice-présidents délégués et des chargés de mission (ex : VPd Interfaces et interdisciplinarité pour la recherche, VPd Valorisation et partenariats régionaux économiques et sociétaux, VPd Innovation pour l'industrie, VPd Relations internationales et mobilités, VPd Projets européens et internationaux, CM Ethique, déontologie, intégrité scientifique, CM Liens avec la recherche clinique, CM Instruments du PIA, etc.). Le VP-CR réunit mensuellement l'ensemble des vice-présidents délégués et des chargés de mission liés à la recherche afin d'assurer la coordination des actions.

La CR désigne parmi ses membres élus un référent par structure de recherche. Celui-ci porte à l'attention du vice-président de la CR, les succès et les événements marquants, ainsi que les recherches de collaborations et les besoins exprimés par la structure. Il accompagne par ses conseils l'émergence de projets de recherche structurants et/ou interdisciplinaires en étant le porte-parole de la structure au sein de la CR. Il veille également à accompagner la structure sur la mise en œuvre des recommandations du Hcéres, la préparation des rapports d'auto-évaluations ainsi que la préparation des dialogues institutionnels. Il rend compte de son action auprès de la CR qui réalisera un bilan général annuel de la mission des référents des structures de recherche.

▶ **Le conseil des directeurs des composantes (CDDC)** est associé à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique, en particulier en ce qui concerne la définition de la stratégie globale de l'établissement et la répartition des moyens, tant financiers qu'humains. Le conseil des directeurs de composantes participe par ailleurs à la définition des modalités de mise en œuvre opérationnelle des décisions stratégiques de l'établissement, en application du principe de subsidiarité.

### 3. Les directoires de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

▶ **Les structures de recherche** de l'Université sont constituées des fédérations, des unités mixtes de recherche et unités sous convention, des unités de recherche universitaires, des unités de service et d'appui à la recherche et des plateformes. Chaque structure de recherche est rattachée à un directoire.

▶ **Les directoires :**

L'UT3, pour rendre sa recherche plus visible et parvenir à une gestion plus efficace, a organisé l'ensemble des structures de recherche dont elle est partenaire autour de cinq secteurs thématiques, créés par délibération du CA qui les a intégrés dans les statuts de l'université et représentés sous forme de directoires :

- ▶ Activités Humaines & Sociales (ACTIHS),
- ▶ Biologie, Agronomie, Biotechnologie et Santé (BABS),
- ▶ Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie (MST2I),
- ▶ Sciences de la Matière (SdM),
- ▶ Univers, Planète, Espace, Environnement (UPEE).

#### ▶ **Structure et fonctionnement**

Un directoire est composé de l'ensemble ou d'un sous-ensemble des directeurs des structures de recherche du secteur thématique. Les directoires dans leur ensemble doivent regrouper les directeurs des structures de recherche rattachées à l'Université (voir liste fournie en annexe) sur l'ensemble du périmètre de l'UT3.

Les représentants d'autres établissements ou des organismes, co-tutelles de ces structures de recherche, peuvent être invités aux réunions des directoire en fonction de l'ordre du jour traité.

Un responsable de chaque directoire est nommé par le Président de l'Université, sur proposition du directoire et après avis de la CR. Il est choisi parmi les membres du directoire ou a été à la direction d'une structure de recherche du secteur thématique, au cours de sa carrière. Si ce responsable n'est pas salarié de l'UT3, l'accord de l'organisme ou établissement employeur est requis. Il est un invité permanent de la CR. Le responsable du directoire anime le directoire et participe au bureau des directoires. Ce bureau réunit les responsables de chaque directoire ainsi que le responsable du Comité d'orientation scientifique. Le bureau est présidé par le VP-CR et se réunit a minima mensuellement.

Chaque directoire est convoqué et animé par son responsable. Chacun se réunit au moins une fois par trimestre, et chaque fois que nécessaire à la demande de son responsable.

Le mandat des responsables échoit avec celui du président qui les a nommés.

Le support administratif des directoires et de leur bureau est assuré par la DSL.

#### ▶ **Missions générales (cf. Annexe jointe)**

Les directoires viennent en appui aux structures de recherche qui leur sont rattachées.

- ▶ Ils travaillent en collaboration avec la CR. Ils proposent des stratégies de développement sur la base d'une analyse de leurs thématiques de recherche, dans le contexte national et international. Cette analyse est présentée annuellement dans un document de conjoncture, transmis au VP-CR.
- ▶ le bureau des directoires favorise et soutien les actions interdisciplinaires et les coopérations scientifiques extérieures.
- ▶ Ils sont les interlocuteurs Recherche des diverses composantes de l'Université et leur bureau est celui du CDDC.
- ▶ Ils élaborent une stratégie pluriannuelle de répartition des moyens humains attribués à la recherche par l'Université. Cette proposition est transmise par le VP-CR qui préside le bureau des directoires au Président de l'Université qui la soumet au Conseil académique, conformément aux dispositions de l'article L712-6-1 du code de l'éducation.
- ▶ Ils veillent à l'application et au suivi de la stratégie de l'établissement.

## 4. Le Comité d'orientation scientifique (COS)

La mission du Comité d'orientation scientifique (créé par délibération du CA qui a intégré ce comité dans les statuts de l'université) est d'élaborer sur sollicitation du président, des propositions concernant la politique générale de la recherche et la formation. Le COS les soumet au Président et à son équipe en vue de l'élaboration du plan stratégique de la recherche et de la formation de l'Université. Il conseille le Président en matière de recherche et de formation.

Le Président nomme le responsable du Comité d'orientation scientifique.

Le COS se compose de 13 membres représentant les axes majeurs de recherche et formation de l'UT3. Ils sont nommés par le Président sur proposition du responsable du COS pour leur reconnaissance scientifique, expérience dans la direction et l'évaluation de la recherche, participation à des réseaux nationaux et internationaux de recherche et/ou de formation. Ils doivent de plus être affranchis de toute activité de direction de structure de recherche pour la période couvrant leur mandat au COS.

Le COS invite et auditionne des personnalités qualifiées chaque fois qu'il le juge pertinent. Le mandat des membres du COS et de son responsable échoit en même temps que celui du président qui les a nommés. Le COS se réunit au moins trois fois par an et autant que de besoin sur convocation de son responsable.

## **5. La Direction du soutien aux laboratoires (DSL)**

La DSL est une direction administrative centrale de l'Université qui a pour missions principales de soutenir le déploiement de la stratégie scientifique en lien avec les partenaires du site. Elle est en charge du support administratif à la Commission de la recherche et aux directoires.

## Annexe :

### Missions des directoires de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier

Les directoires contribuent sur leur périmètre à l'élaboration et au déploiement de la stratégie scientifique de l'établissement.

#### ► **Stratégie scientifique de l'établissement**

Les directoires travaillent en collaboration avec la CR.

Ils proposent des stratégies de développement sur la base d'une analyse de leurs thématiques de recherche, dans le contexte national et international. Cette analyse est présentée annuellement dans un document de conjoncture, qui est transmis au VP-CR qui le diffuse.

Les directoires coordonnent sur leur périmètre la synthèse de rapports de prospective focalisés, de revues de l'état de l'art pour enrichir la stratégie scientifique de l'UT3. Ils invitent régulièrement des porteurs de projets pour exposés et retours d'expérience.

Ils proposent des défis scientifiques, des axes stratégiques et établissent des feuilles de route précises sur des questions disciplinaires et interdisciplinaires. Ils coordonnent et stimulent les réponses aux programmes structurants (ex : PIA), projets fédérateurs, actions exploratoires susceptibles d'ouvrir de nouveaux champs porteurs à soutenir. Ils émettent un avis sur la mise en place ou le renforcement de plateformes technologiques.

Ils identifient les moyens matériels (locaux, équipements, plateformes, etc.) et humains, ainsi que les partenariats académiques et industriels régionaux, nationaux et internationaux nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement. Ils élaborent une stratégie pluriannuelle de répartition des moyens humains attribués à la recherche par l'Université. Cette proposition est transmise par le VP-CR, qui préside le bureau des directoires, au Président de l'Université, qui la soumet au Conseil académique, conformément aux dispositions de l'article L712-6-1 du code de l'éducation.

Animé par le VP-CR, le bureau des directoires, regroupant les responsables de chaque directoire, veille quant à lui à la prospective aux interfaces disciplinaires en lien avec l'Equipe Politique Recherche (VPds et CMs en lien avec le domaine recherche). Il est l'interlocuteur des composantes au sein du conseil des directeurs et directrices des composantes (CDDC) de l'UT3 sur tous les points d'intérêt commun ou ayant trait à la stratégie sur le lien formation/recherche. Il initie et organise les actions transverses à plusieurs directoires. Il présente les avis et recommandations des directoires au Conseil académique et peut être invité à ses réunions selon les ordres du jour.

#### ► **Politique scientifique des structures de recherche**

Les directoires réfléchissent à l'opportunité de création de nouvelles unités (*ex nihilo* ou regroupement ou essaimage) et de structuration de laboratoires. Ils formulent un avis sur la politique de publication, de promotion et de communication scientifique des structures de recherche. Ils sont sources de propositions sur les politiques d'accueil (professeurs et maîtres de conférences invités notamment). Ils élaborent également des propositions de programmation des emplois et compétences à court et moyen termes et justifient des mouvements de personnels.

Ils veillent à l'application et au suivi de la stratégie de l'établissement.

Ils seront particulièrement attentifs au renforcement de la formation par la recherche, initiale (en M et D, voire en L3) et continue.

Sur l'ensemble de ces points, les directoires s'appuient sur, et en subsidiarité avec, ce qui est fait au sein des structures de recherche.

## ANNEXE : liste des structures affiliées aux Directoires

### Directoire ACTIHS :

UMR 5044	<b>CERTOP</b>	Prisca KERGOAT
URU 7419	<b>CRESCO</b>	Philippe TERRAL
URU 7415	<b>LAIRDIL</b>	Laura HARTWELL
URU 827	<b>LERASS</b>	Valérie BONNET
URU 4212	<b>LEREPS</b>	Jean-Pierre DEL CORSO
URU 7416	<b>LGCO</b>	Eric REMY
USR 3414*	<b>MSHS-T</b>	Pascal GAILLARD

\*UT3 plus tutelle actuellement

### Birectoire BABS :

UMR 5288	<b>CAGT</b>	Ludovic ORLANDO
FR 3743	<b>CBI</b>	Fabienne PITUELLO-BERNIERE
UMR 5549	<b>CERCO</b>	Isabelle BERRY
UMR 1295	<b>CERPOP</b>	Cyrille DELPIERRE
CIC 1436	<b>CICT</b>	Olivier RASCOL
UMR 5169	<b>CRCA</b>	Claire RAMPON
UMR 1037	<b>CRCT</b>	Gilles FAVRE
US 6	<b>CREFRE</b>	Xavier Collet
UMR 1203	<b>DEFE</b>	Françoise PARIS
UMR 5174	<b>EDB</b>	Jérôme CHAVE
URU	<b>EVOLSAN</b>	Olivier HAMEL
US 15	<b>F-CRIN</b>	Vincent DIEBOLT
FR 3450	<b>FR-AIB</b>	Christophe ROUX
UMRS 1048	<b>I2MC</b>	Dominique LANGIN
UMR 1291 (Inserm) UMR 5051 (CNRS)	<b>INFINITY</b>	Nicolas FAZILLEAU
UMR 5089	<b>IPBS</b>	Olivier NEYROLLES
UMRS 1220	<b>IRSD</b>	Nathalie VERGNOLLE
URU 4565	<b>LBAE</b>	Elisabeth GIRBAL-NEUHAUSER
UMR 5100	<b>LMGM</b>	Patrice POLARD
UMR 5546	<b>LRSV</b>	Bernard DUMAS
UMR 5077	<b>MCD</b>	Kerstin BYSTRICKY
UMR 1301 (Inserm) UMR 5070 (CNRS)	<b>RESTORE</b>	Philippe VALET
UMR 1214	<b>TONIC</b>	Pierre PAYOUX
UMR 1331	<b>TOXALIM</b>	Isabelle OSWALD

Les FED 4142 (IFERISS), 4138 (SFR-BMT), 4171 (TMBI) peuvent être invitées sur décision du directoire



Directoire MSTII :

UAR 3667	<b>CALMIP</b>	Jean-Luc ESTIVALEZES
FR 3089	<b>FERMAT</b>	Pascal GUIRAUD
UMR 5312	<b>ICA</b>	Jean-François FERRERO
UMR 5502	<b>IMFT</b>	Eric CLIMENT
UMR 5219	<b>IMT</b>	Franck BARTHE
UMR 5505	<b>IRIT</b>	Jean-Marc PIERSON
UPR 8001	<b>LAAS</b>	Liviu NICU
UMR 5213	<b>LAPLACE</b>	Olivier EICHWALD
UMR 5503	<b>LGC</b>	Pascal FLOQUET
URU 3027	<b>LMDC</b>	Jean-Paul BALAYSSAC

Directoire SdM :

UPR 8011	<b>CEMES</b>	Alain COURET
UMR 5085	<b>CIRIMAT</b>	Christophe LAURENT
UAR 3623	<b>CASTAING</b>	Antoine BARNABÉ
FR 2051	<b>FeRMI</b>	Xavier BOUJU
UAR 2599	<b>ICT</b>	Fabien DELPECH
UMR 5623	<b>IMRCP</b>	Christophe MINGOTAUD
UMR 5033	<b>L2IT</b>	Jan STARK
UMR 5589	<b>LCAR</b>	Jean-Marc L'HERMITE
UPR 8241	<b>LCC</b>	Azzedine BOUSSEKSOU
UMR 5626	<b>LCPQ</b>	Thierry LEININGER
UMR 5069	<b>LHFA</b>	Montserrat GOMEZ
UPR 3228	<b>LNCMI</b>	Charles SIMON
UMR 5215	<b>LPCNO</b>	Guillaume VIAU
UMR 5152	<b>LPT</b>	Bertrand GEORGEOT
UMR 152	<b>PHARMA-DEV</b>	Valérie JULLIAN
UMR 5068	<b>SPCMIB</b>	Yves GENISSON

Directoire UPEE :

UMR 5126	<b>CESBIO</b>	Mehrez ZRIBI
UMR 5245	<b>LEFE</b>	Régis CEREGHINO
UMR 5563	<b>GET</b>	Sylvain BONVALOT
UMR 5277	<b>IRAP</b>	Philippe LOUARN
UMR 5560	<b>LAERO</b>	Sylvain COQUILLAT
UMR 5566	<b>LEGOS</b>	Frédéric MARIN
UAR 831	<b>OMP</b>	Michael TOPLIS